

Nombre de  
Membres en  
Exercice  
**15**

Qui ont pris  
Part à la  
Délibération  
**10**

Date de la  
Convocation  
**19/06/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq  
le vingt cinq juin  
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD  
Béatrice, FAURE Emilie FAVARON Jacques, ODIN Edwige,  
SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.  
EXCUSES : BLACHON Daniel, DEVUN Carole, MELLADO  
Nicolas, PATOUILLARD Emilie, SABOT Norbert.

OBJET DE LA  
DELIBERATION

Madame Edwige ODIN a été nommée secrétaire de séance.

N° 2025/03/03

**Participation des familles  
aux transports scolaires  
Tarifs 2025/2026**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de  
l'année scolaire 2025/2026 pour la participation des familles aux  
transports scolaires sur les différents services organisés par la  
Commune sur délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.  
Monsieur le Maire informe que la Région a souhaité harmoniser les  
conditions entre les départements, c'est la raison pour laquelle elle a  
décidé de mettre en place la gratuité pour les familles dont les enfants  
sont scolarisés en maternelle et en élémentaire, sous réserve d'être  
ayant droit. Pour les non ayants droit une participation de  
225,00€/an/enfant devrait être demandée. Monsieur le Maire indique  
que pour l'année scolaire 2024/2025 sur 10 familles inscrites 5 sont  
non ayants droit du fait de la distance inférieure à 3 kms entre le point  
de montée et l'école St Joseph.  
Pour ce qui concerne les élèves qui fréquentent un collège la  
participation des familles reste maintenue à 225,00 €/an/enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** par 5  
voix POUR et 5 abstentions :

- **D'APPLIQUER** pour l'année scolaire 2025/2026 la gratuité  
à l'ensemble des familles qui utilise le ramassage scolaire  
desservant l'école privée St Joseph dans un principe d'équité.

- **DE MAINTENIR** la participation des familles au ramassage  
scolaire desservant les collèges de Saint-Didier-en-Velay à  
75,00 €/trimestre/enfant.

Au registre sont les signatures.

AR Prefecture

Le Maire,

043-214302275-20250625-2025\_03\_03  
Reçu le 08/07/2025

Yves BOMPUIS

La secrétaire de séance,  
Edwige ODIN

